Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le 22 DEC. 2022
ID : 081-218101400-20221214-1711_DL116_1222-DE

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 24
Procurations : 8
Excusé : 1
Votants : 32
N° 116/2022

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUR

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Acquisition d'une parcelle au Pech

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, à dix-huit heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le huit décembre deux mille vingt-deux, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
MM. CARAYON, LAMOTTE, Mme IMBERT, M. VIDAL, Mmes GUIDEZ, MARIGNOL, M. LARUE, Mme BALAT, Adjoints, MM. BONHOMME, RENAULT, Mme RÉMY, MM. VANTAUX, GAMBIER, Mmes ESPARBIÉ, DOURTHE, MM. DELORD, BÉLINGAND, Mmes DECOUX-POINDRELLE, BONNIFACY, MM. NAVELLOU, DAVID, Mme ALBOUY POMPONNE, M. THÉNARD (arrivé en cours de séance), Mme LE NY.

Avaient donné pouvoir :
M. LABORDE à M. GAMBIER
Mme LESPINARD à Mme BONNIFACY
M. POMARÈDE à M. LAMOTTE
Mme GUIRAUD à M. CARAYON
Mme TAILHADES à Mme MARIGNOL
Mme LEY à M. DELORD
Mme MOUGIN à Mme ALBOUY POMPONNE
Mme FAURE à M. THÉNARD (arrivé en cours de séance)

Était excusé :
M. Bernard FÈVRE

Mme IMBERT est nommée secrétaire de séance.

La Ville poursuit son objectif de verdissement de la commune. Elle programme ainsi la plantation d'arbres dans différents secteurs géographiques, à l'instar du projet d'aire d'agrément et sportive du Carla.

Dans le même état d'esprit, il est envisagé d'acquérir une parcelle au Pech (cf. plan joint) afin de la boiser et de développer ainsi la ceinture verte de la colline du Pech.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le 22 DEC. 2022
ID : 081-218101400-20221214-1711_DL116_1222-DE

Cette parcelle, cadastrée E 926, d'une contenance de 13 593 m², appartient à Madame Chantal VERREY.

Un accord est intervenu avec cette dernière pour une vente de la parcelle au prix de 1 euro le mètre carré.

La SAFER devra être saisie préalablement à la vente, dans le cadre de son droit de préemption.

Ce terrain, à proximité immédiate des habitations, apparaît, de l'avis de tous, peu compatible avec une activité agricole.

Les frais nécessités par cette transaction (frais de notaire) seront supportés par la commune.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Premier adjoint, après en avoir délibéré, par un vote à l'unanimité ;

APPROUVE ladite cession aux conditions susvisées ;

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la commune, que l'acte authentique sera rédigé par l'étude de Maître LACAZEDIEU – notaire à Graulhet (81300).

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

MAIRIE DE LAVAUR

Bernard CARAYON

La secrétaire de séance,

Marie-Christine IMBERT

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le 22 DEC. 2022
ID : 081-218101400-20221214-1711_DL116_1222-DE

CC Tarn et Agout

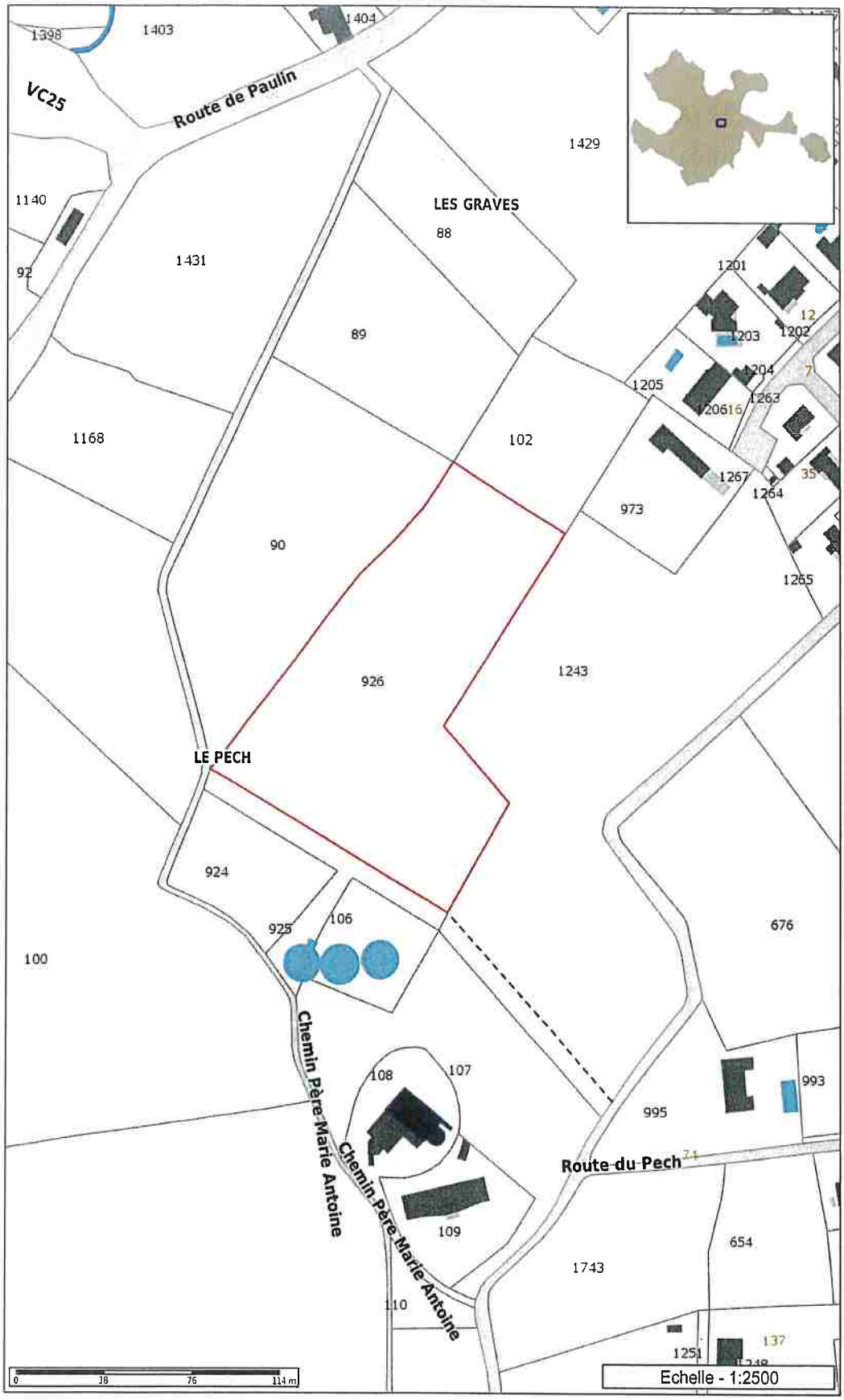

Légende

- Linéaire formant détail topo - Lavaur
- Az Txt lieu dit
- Az Numéro de parcelle
- Az Numéro de voie
- Voirie CCTA noms de voies
- Détail linéaire du réseau routier, pont
- Limite commune
- Pièce d'eau (piscine, étang ...)
- Cours d'eau
- Parcelle cadastrale
- Bâti Léger
- Bâti religieux
- Bâti public
- Bâti Privé
- Cimetière
- Ferroviaire
- Habillage1
- Contour commune
- Habillage2

Parcelle E 926
13593 m²

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.